



**TEKA
IMMO**

SOCIETE TEKA IMMO au capital de 10 000€
8 Boulevard Lancastel 97400 Saint-Denis
Tél: 026241 8888 E-mail: contact@tekaimmo.com

Carte professionnelle Transaction et Gestion immobilière délivrées par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion sous le n° CPI
9741 2016 000 011 470 Siret : 531 986 073 – Garantie Financière 110 000€ Transaction sans perception de fonds et Gestion immobilière 300 000€ SOCAF
– 26 Avenue de Suffren – 75015 Paris RCP n°105708080 covéa risks 19 allées de l'Europe 92616 CLICHY Cedex

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 01 JUIN 2020

POUR LES DEPARTEMENTS : 2A / 2 B / 06 / 13 / 14 / 17 / 31 / 33 / 34 / 38 / 60 / 64 / 69 / 73 / 74 / 75 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95 / 83 / 974

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA) IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

De 0 à 50 000 €	Forfait 4 000 € TTC
De 50 001 € à 75 000 €	Forfait 5 000 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	8 % TTC
De 100 001 € à 125 000 €	7.5 % TTC
De 125 001 € à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 € à 175 000 €	6 % TTC
De 175 001 € à 200 000 €	5.5 % TTC
De 200 001 € à 300 000 €	5 % TTC
De 300 001 € à 350 000€	4.5 % TTC
De 350 001 € à 400 000 €	4 % TTC
De 400 001 à 500 000 €	3.5 % TTC
De 500 001 à 1 500 000 €	3 % TTC
Au-delà de 1 500 001 €	2 % TTC

Transaction de fonds de commerce

De 0 à 50 000 € :	Forfait 4500 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	8 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 001 € :	8 % TTC

Vente de terrain

De 0 à 150 000 € :	Forfait 10 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	7 % TTC
Au-delà de 500 001 € :	10 % TTC

REMISE DE 10% SUR LES DIFFERENTS BAREMES AFFICHES EN CAS DE MANDAT CONFIANCE (EXCLUSIF).

Commercialisation programme neuf :

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % .

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.



**TEKA
IMMO**

SOCIETE TEKA IMMO au capital de 10 000€
8 Boulevard Lancastel 97400 Saint-Denis
Tél: 0262418888 E-mail: contact@tekaimmobilier.com

Carte professionnelle Transaction et Gestion immobilière délivrées par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion sous le n° CPI
9741 2016 000 011 470 Siret : 531 986 073 – Garantie Financière 110 000€ Transaction sans perception de fonds et Gestion immobilière 300 000€ SOCAF
– 26 Avenue de Suffren – 75015 Paris RCP n°105708080 covéa risks 19 allées de l'Europe 92616 CLICHY Cedex

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 01 JUIN 2020

**POUR LES DEPARTEMENTS : 04 / 07 / 08 / 11 / 15 / 16 22 / 28 / 32 / 42 /
43 / 48 / 53 / 54 / 57 / 59 / 61 / 62 / 63 / 66 / 67 / 68 / 76 / 86 / 87 / 972 / 972 /**

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA) IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

De 0 à 75 000 €	Forfait 4 000 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	Forfait 5 500 € TTC
De 100 001 € à 150 000 €	Forfait 6 500 € TTC
De 150 001 € à 200 000 €	Forfait 7 500 € TTC
De 200 001 € à 300 000 €	4.5 % TTC
De 300 001 € à 350 000 €	4.2 % TTC
De 350 001 € à 400 000 €	4 % TTC
De 400 001 € à 500 000 €	3.8 % TTC
De 500 001 € à 750 000 €	3.5 % TTC
De 750 001 € à 1 500 000 €	3 % TTC
Au-delà de 1 500 001 €	2 % TTC

Transaction de fonds de commerce

De 0 à 50 000 € :	Forfait 4500 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	8 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 001 € :	8 % TTC

Vente de terrain

De 0 à 150 000 € :	Forfait 10 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	7 % TTC
Au-delà de 500 001 € :	10 % TTC

REMISE DE 10% SUR LES DIFFERENTS BAREMES AFFICHES EN CAS DE MANDAT CONFIANCE (EXCLUSIF).

Commercialisation programme neuf :

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % .

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.



**TEKA
IMMO**

SOCIETE TEKA IMMO au capital de 10 000€
8 Boulevard Lancastel 97400 Saint-Denis
Tél: 0262418888 E-mail: contact@tekaimm.com

Carte professionnelle Transaction et Gestion immobilière délivrées par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion sous le n° CPI
9741 2016 000 011 470 Siret : 531 986 073 – Garantie Financière 110 000€ Transaction sans perception de fonds et Gestion immobilière 300 000€ SOCAF
– 26 Avenue de Suffren – 75015 Paris RCP n°105708080 covéa risks 19 allées de l'Europe 92616 CLICHY Cedex

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 01 JUIN 2020

**POUR LES DEPARTEMENTS : 01 / 05 / 09 / 10 / 12 / 21 / 22 / 27 / 28 / 29 /
30 / 37 / 40 / 44 / 45 / 50 / 51 / 56 / 65 / 80 / 81 / 82 / 84 / 85 / 975 / 976**

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA) IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

De 0 à 50 000 €	Forfait 3 500 € TTC
De 50 001 € à 75 000 €	Forfait 4 500 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	Forfait 5 500 € TTC
De 100 001 € à 125 000 €	6 % TTC
De 125 001 € à 150 000 €	5.5 % TTC
De 150 001 € à 200 000 €	5 % TTC
De 200 001 € à 300 000 €	4.5 % TTC
De 300 001 € à 500 000 €	4 % TTC
De 500 001 à 750 000 €	3.5 % TTC
De 750 001 à 1 500 000 €	3 % TTC
Au-delà de 1 500 001 €	2 % TTC

Transaction de fonds de commerce

De 0 à 50 000 € :	Forfait 4500 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	8 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 001 € :	8 % TTC

Vente de terrain

De 0 à 150 000 € :	Forfait 10 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	7 % TTC
Au-delà de 500 001 € :	10 % TTC

REMISE DE 10% SUR LES DIFFERENTS BAREMES AFFICHES EN CAS DE MANDAT CONFIANCE (EXCLUSIF).

Commercialisation programme neuf :

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % .

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.



**TEKA
IMMO**

SOCIETE TEKA IMMO au capital de 10 000€
8 Boulevard Lancastel 97400 Saint-Denis
Tél: 026241 8888 E-mail: contact@tekaimmo.com

Carte professionnelle Transaction et Gestion immobilière délivrées par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion sous le n° CPI
9741 2016 000 011 470 Siret : 531 986 073 – Garantie Financière 110 000€ Transaction sans perception de fonds et Gestion immobilière 300 000€ SOCAF
– 26 Avenue de Suffren – 75015 Paris RCP n°105708080 covéa risks 19 allées de l'Europe 92616 CLICHY Cedex

BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 01 JUIN 2020

**POUR LES DEPARTEMENTS : 02 / 03 / 18 / 19 / 23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 35 /
36 / 39 / 41 / 46 / 47 / 49 / 52 / 55 / 58 / 70 / 71 / 72 / 79 / 88 / 89 / 90 / 973**

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Vente d'immeuble à usage d'habitation à l'exclusion du neuf (VEFA) IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

De 0 à 50 000 €	Forfait 3 500 € TTC
De 50 001 € à 75 000 €	Forfait 4 000 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	Forfait 5 000 € TTC
De 100 001 € à 150 000 €	Forfait 6 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 €	4 % TTC
De 500 001 à 1 500 000	3 % TTC
Au-delà de 1 500 001 €	2 % TTC

Transaction de fonds de commerce

De 0 à 50 000 € :	Forfait 4500 € TTC
De 50 001 € à 200 000 € :	8 % TTC
Au-delà de 200 001 € :	6 % TTC

Cession de Droit au bail et Vente de Murs Commerciaux

En dessous de 80 000 € :	Forfait de 8 000 € TTC
Au-dessus de 80 001 € :	8 % TTC

Vente de terrain

De 0 à 150 000 € :	Forfait 10 000 € TTC
De 150 001 € à 500 000 € :	7 % TTC
Au-delà de 500 001 € :	10 % TTC

REMISE DE 10% SUR LES DIFFERENTS BAREMES AFFICHES EN CAS DE MANDAT CONFIANCE (EXCLUSIF).

Commercialisation programme neuf :

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné. À titre indicatif, les barèmes des promoteurs sont variables selon leur programme de 2 à 10 % .

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

BAREME DE REFERENCE DES HONORAIRES DE LOCATION

Location du 06 juillet 1989 (Baux conclus depuis le 15/09/2014) et meublée

	LOGEMENT SITUE EN ZONE NON TENDUE		LOGEMENT SITUE EN ZONE TENDUE		LOGEMENT SITUE EN ZONE TRES TENDUE	
	BAILLEUR	LOCATAIRE	BAILLEUR	LOCATAIRE	BAILLEUR	LOCATAIRE
ENTREMISE ET RECHERCHE DU LOCATAIRE	60 € TTC	/	90 € TTC	/	120 € TTC	
VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL	8 € / m ²	8 € / m ²	10 € / m ²	10 € / m ²	12 € / m ²	12 € / m ²
ETAT DES LIEUX D'ENTREE	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²

Honoraire TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer charges comprises pour chaque partie. Les honoraires sont dus à la signature d'un bail et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s). Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

LOCATION ENTREPRISE (Location commerciale et professionnelle) :

18% TTC du loyer HT annuel à la charge du preneur

GESTION

OPTION	HONORAIRES DOM	HONORAIRES METROPOLE
OPTION 1 : Mandat de gestion	5.40 % TTC	6 % TTC
OPTION 2 : Mandat de gestion + GLI	Option 1 + 3 % TTC	
OPTION 3 : Mandat de gestion + GLI + vacance locative	Option 1 + 6 % TTC	

PRESTATIONS

Vacation dans le cadre de la gestion exceptionnelle du bien (AG, suivi gestion partie commune, sinistre, Expertise...)	68 € / H
Honoraires pour déclaration revenus fonciers	68 € / lot
Honoraires suivi de travaux (calculés sur le montant des travaux HT)	< à 500€ : Inclus dans les Honoraires ci-dessus > à 500 € : 6% du montant de la facture

CONTENTIEUX

Frais de dossier :	80 €
Frais de gestion de sinistre d'assurance :	68 €
Archivage dossier :	2.50 € HT / an
Rédaction avenant :	68 € / H